

Volailles de chair biologiques : situation en 2009 et enjeux



© Photothèque Chambre d'agriculture

Ce document présente la situation de la production de volailles de chair en agriculture biologique (AB), ses caractéristiques, les leviers pour la conversion, le marché, les atouts et faiblesses de la filière ainsi que des pistes d'actions. Cette fiche a été élaborée à partir de données de l'Agence Bio, de l'ITAVI, de l'Inra et du Synalaf (Syndicat National des Labels Avicoles de France).

La filière volailles de chair rassemble de nombreuses espèces, principalement le poulet de chair, la dinde, le canard à rôti, les palmipèdes gras (oie, canard mulard) et la pintade. Le marché est très différencié entre les produits standards, certifiés, labellisés, d'appellation d'origine et les produits biologiques. La filière biologique ne comprend qu'une production d'importance, le poulet de chair. Depuis les années 1990, ce marché est en plein essor bien qu'il ne concerne encore que de faibles volumes.

Situation de la production française

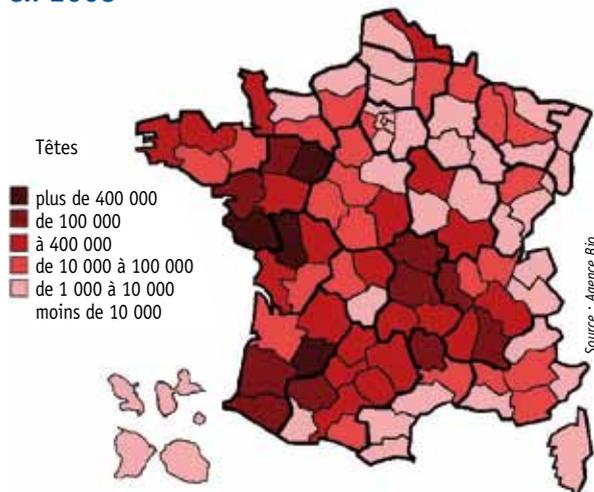
1. Cartographie de la production nationale biologique

La France est actuellement le premier producteur européen de poulets biologiques. La production en 2008 s'élève à 5,3 millions de poulets, soit une augmentation de 17 % par rapport à 2007 et de 50 % depuis 10 ans.

431 exploitations ont un atelier volailles de chair, avec des disparités d'implantation très fortes selon les régions.

La région des Pays de la Loire est la première région d'élevage de poulets

Nombre de poulets de chair biologiques en 2008



de chair biologiques représentant un tiers de la production française, suivie par l'Aquitaine et la région Poitou-Charentes. Ces régions bénéficient d'une filière structurée : présence de couvoirs, d'usines d'aliments et d'abattoirs.

En 2008, les mises en place d'animaux ont augmenté dans 20 régions sur 22.

2. Caractéristiques de la production biologique

Les poulets biologiques représentent moins de 1 % de la production française de poulets. La production biologique se démarque de la production conventionnelle dont les principales régions de production sont la Bretagne et les Pays de la Loire. La Bretagne est très peu présente en volailles biologiques.

Considérées en France comme des produits fermiers et de qualité, les volailles de chair biologiques bénéficient de conditions d'élevage (densité des animaux, races, accès à un parcours, âge à l'abattage) qui en font des



Cette fiche a été élaborée dans le cadre du RMT DévAB. Elle est issue d'un ensemble de documents sur différentes filières composé de dossiers économiques (4 à 6 pg) et de fiches exploratoires (2-3pg). Ces documents sont téléchargeables sur www.devab.org, rubrique Axe 3.

RMT DévAB

Contributeurs :
I. Bouvarel, ITAVI ;
C. Cresson, ACTA ;
N. Daspres et M. Mongin, APCA ; A. Glandières, Chambre d'agriculture Midi-Pyrénées ;
A. Laszczyk, SYNALAF ;
C. Pineau, Chambre d'agriculture 72 ;
C. Touret, FNAB.



© DR ITAVI



© DR ITAVI



© DR ITAVI

produits proches des produits fermiers Label Rouge mais s'en démarquent par l'exigence concernant l'alimentation, qui doit être à base de matières premières d'origine biologique.

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009 du règlement 834-2007 harmonise les cahiers des charges de l'élevage biologique en Europe. Les opérateurs ont désormais la possibilité d'abattre avant le 81^e jour uniquement pour les souches à croissance lente listées (seuil pour l'appellation «fermier»). Se pose alors le problème de la concurrence avec les autres pays européens par rapport aux pratiques en vigueur en France, qui sont susceptibles d'exporter des produits à plus bas prix, notamment pour la transformation (cf publications ITAVI).

3. Les leviers à la conversion

Les motivations des agriculteurs pour se convertir à l'AB sont multiples : c'est souvent le contexte général lié en particulier à la réduction de l'usage des matières actives (plan Ecophyto 2018) mais aussi à la demande sociale des citoyens, l'orientation des politiques (produire de façon propre pour protéger l'environnement et la santé du consommateur) qui motivent la conversion à l'AB.

« *L'épandage des effluents d'élevage doit se faire uniquement sur des terres biologiques. Cela permet de mettre en place des coopérations entre producteurs* »

La France est compétitive sur la production de volaille de chair biologique. Celle-ci répond aux critères de qualité environnementale (accès au plein air, densité des élevages...) et organoleptique plébiscités par les consommateurs. Elle est le seul pays européen à avoir développé cette production de façon significative en 2008.

Le maintien d'un dispositif adapté d'aide à la production biologique est un levier fort dans l'intérêt de nouveaux agriculteurs à changer de pratiques pour adopter les techniques de l'agriculture biologique.

L'harmonisation de la réglementation européenne introduit une souplesse et permet la mixité des fermes en production animale, à condition que les ateliers soient séparés et que les espèces élevées en AB et en conventionnel soient différentes.

La définition du lien au sol a également évolué, simplifiant la conversion pour les élevages n'ayant pas ou peu de terres. La production de l'alimentation animale peut être effectuée en coopération dans la région plutôt que sur la seule exploitation (40 % des matières premières de l'alimentation devaient être issues de la ferme avant

les points clés

- La France est le premier producteur européen de poulets biologiques, avec 5,3 millions de poulets en 2008 et une croissance forte depuis 2007.
- L'harmonisation de la réglementation au niveau européen depuis le 1^{er} janvier 2009 limite les distorsions de concurrence entre les productions biologiques des différents Etats européens.

l'harmonisation). L'épandage des effluents d'élevage doit se faire uniquement sur des terres biologiques. Cela permet de mettre en place des coopérations entre producteurs. La conversion d'élevages en agriculture biologique (AB) peut jouer un rôle d'entraînement pour des agriculteurs voisins.

Conserver une part importante de sa production céréalière pour l'alimentation de ses volailles permet de valoriser sur ses terres les effluents issus de son élevage, et procure également une part d'autonomie face aux fluctuations des prix de vente des matières premières.

L'éleveur qui veut s'installer ou se convertir à l'agriculture biologique doit fixer ses limites en termes de temps de travail, de revenu, de taille et de volume de la production mais également de mode de valorisation des matières premières produites sur l'exploitation (fabrication d'aliment à la ferme). Ensuite il s'agit de dimensionner son atelier afin qu'il réponde à ces objectifs (choix des bâtiments et du niveau d'automatisation). Il est également important de se poser la question du circuit de commercialisation (Cf. fiche production n° 7 de l'axe 1 du RMT DévAB).

Les projets de recherche en cours, AviBio et AlterAviBio, permettront par les informations économiques et biotechniques recueillies, d'améliorer l'accompagnement des aviculteurs biologiques en conversion.



© DR ITAVI



Caractéristiques et conditions de mise en marché

Trois modes d'organisation et de commercialisation co-existent :

- la filière longue dite organisée, pour laquelle les producteurs de volailles de chair ont délégué la commercialisation de leurs produits, en contractualisant avec une organisation de producteurs (et/ou une usine d'aliment associée à des abattoirs). Le producteur s'engage à lui acheter les aliments qu'il ne produit pas lui-même et à se procurer les poussins auprès de couvoirs sélectionnés. Le groupement s'engage pour sa part, à acheter la production de volailles à un prix fixé par période et à fournir à l'éleveur un accompagnement technique.
- la filière en vente semi-directe qui peut être organisée par le biais d'une association spécifique interprofessionnelle ou non : vente de la majorité de la production à des associations et/ou boutiques spécialisées.
- la filière en vente directe au sein de laquelle l'éleveur est acteur, de la production à la pré-vente (si délégation de vente) et/ou à la vente au consommateur (vente à la ferme ou sur les marchés).

La filière courte (vente directe ou semi-directe) ne représente qu'environ 10 % de la production avicole biologique, cependant la vente en circuits courts se développe par le biais de ventes en panier.

Le reste de la production est représenté par la filière longue dite « organisée ». Le SYNALAF participe à la structu-

Les points clés

- 90% de la production est commercialisée en filière longue.
- Une filière longue très structurée du producteur au distributeur.
- Une filière courte encore minoritaire mais dynamique et qui se développe avec de nouveaux circuits de commercialisation.

ration de cette filière longue, en regroupant les organisations régionales de production de volailles biologiques. Il représente par ailleurs les œufs biologiques ainsi que les œufs et volailles Label Rouge.

Panorama de la filière

Les atouts

Le premier atout est la **demande** en terme de **consommation** : la volaille, notamment le poulet, est la première des viandes introduites en restauration collective et représente 12 % des produits achetés par les collectivités. La viande de volailles biologique est aussi la première des viandes biologiques consommées. En 2008, 35 % des consommateurs l'achètent en grandes surfaces, 25 % à la ferme, 18 % sur les marchés, 9 % en magasins spécialisés et 9 % chez des artisans.

Ce **produit de qualité répond à des attentes sociétales** : bien-être animal, qualité sensorielle, respect de l'environnement... Toutefois à ce jour, on constate un manque de données consolidées sur les atouts de l'élevage biologique qui permettraient de réaliser des analyses globales d'impacts, afin de mieux appréhender les forces et les faiblesses de l'aviculture biologique par rapport à ces attentes sociétales.

Les ressources génétiques en animaux à croissance lente sont bien développées en France. Il s'agit en effet de races sélectionnées pour les volailles Label Rouge. Ces **animaux** sont **adaptés** à l'élevage en plein air et **aux conditions du cahier des charges biologiques**.

Enfin, la forte **structuration de la filière** et la présence de circuits courts s'appuyant sur la proximité et le lien au consommateur, représentent des atouts forts.

Les faiblesses

La faiblesse principale est la **difficulté à disposer de matières premières biologiques** pour l'alimentation équilibrée des volailles en France. Les protéagineux sont une alternative partielle au soja importé. Pois, féverole, tournesol et lupin (plus délicat à produire) sont bien valorisés par les volailles en production biologique, mais



Les pistes d'actions

Cette filière est portée par un **marché en expansion** qui dépasse la capacité de la production française actuelle. L'apparition du nouveau cahier des charges biologique en 2009 limite les distorsions de concurrence entre les productions biologiques des différents États européens.

De ces évolutions réglementaires et économiques, **des questions propres au contexte français** émergent, comme l'âge à l'abattage qui participe aux qualités intrinsèques du produit. D'autres questions liées à des enjeux majeurs sont à résoudre comme l'alimentation entièrement biologique des animaux d'ici à 2012.

Dans un contexte d'accroissement rapide de la production, de 17 % entre 2007 et 2008 et de 50 % en 10 ans, il semble nécessaire de développer :

- La **recherche et l'accompagnement** des producteurs sur les questions d'alimentation, de ressources génétiques en poussins et de gestion sanitaire de l'élevage ;
- Une **réflexion globale** quant aux attentes sociétales complexes (prix du produit, qualité organoleptique,...).

sont moins riches en protéines. La production de ces protéagineux devrait être développée, elle présente un intérêt pour l'alimentation des animaux mais également pour la rotation culturale (recul des surfaces dédiées depuis 2003).

Le passage à une **alimentation 100 % AB en 2012** pourrait rendre plus difficile l'équilibre de la ration, particulièrement pour les acides aminés essentiels comme les acides aminés soufrés. Cependant, l'alimentation pourra contenir jusqu'à 30 % de matières premières d'origine conventionnelle pendant la période de conversion, et jusqu'à 60 % si celles-ci proviennent de l'exploitation.

« Il n'existe pas, à ce jour, de poussins certifiés biologiques sur le marché. Une filière biologique depuis la sélection jusqu'à la production est peu envisageable pour le moment, du fait de la faible part de marché »

Il n'existe pas, à ce jour, de **poussins certifiés biologiques** sur le marché. Une filière biologique depuis la sélection jusqu'à la production est peu envisageable pour le moment, du fait de la faible part de marché.

Le poulet biologique représente 1 % de la consommation nationale de poulet de chair, **une part de marché qui reste faible** alors que les œufs biologiques ont atteint en France une part de marché de 3,5 %. Cette différence s'explique par l'écart de prix en comparaison des poulets standards ou Label Rouge, mais également par la forme sous laquelle le produit est vendu (entier) alors que la tendance est à l'achat de volaille découpée.



RMT DévAB - AXE 3 - Économie - Fiche n° 7 : Volailles de chair biologiques : situation en 2009 et enjeux - Juillet 2010



Pour en savoir +

- Des informations et des chiffres sur la production AB et le marché : www.agencebio.org
- Guéméné D. et al, Les productions avicoles biologiques en France: état des lieux, verrous, atouts et perspectives, INRA Prod.Anim., 2009, 22 (3), 161-178
- Analyse comparée des dynamiques des filières avicoles biologiques au sein de l'Union Européenne (ITAVI, www.itavi.asso.fr)
- Fiche RMT DévAB n°7: Grandes cultures, quels leviers à la conversion ?
- Cahier technique : produire du poulet de chair en AB - ITAB, www.itab.asso.fr
- Site Internet du Synalaf : www.synalaf.com

Des informations techniques : www.itab.asso.fr
Des informations sur les prix des marchés : www.snm.agriculture.gouv.fr et www.franceagrimer.fr

Deux projets en cours :

- Un projet Cas DAR « AVIBIO », piloté par l'ITAVI, vise pour 2011 à favoriser le développement des filières avicoles bio.
- Le projet AlterAviBio porté par l'INRA a notamment pour objectif de favoriser l'acquisition de connaissances biotechniques en vue de comprendre le fonctionnement des systèmes de production biologique de volailles.